



Action Réfugiés



185

1^{er} trimestre 2025

Périodique trimestriel édité par
l'Aide aux Personnes Déplacées

Fondée par Dominique Pire
Prix Nobel de la paix

Édito

Les réfugiés, dont on apprend dans la déclaration de politique générale qu'ils sont « excessivement » nombreux en Belgique, sont un des symptômes de l'état de santé de la planète.

Planète qui, depuis quelques semaines, semble avoir attrapé un virus plus virulent encore que ce qui circulait au moment de la signature de l'accord de gouvernement. Si, comme on peut le craindre, l'avènement d'un nouvel ordre mondial amplifie les déplacements de population, quel superlatif trouveront nos politiques pour qualifier la situation ?

Nous n'avons pas pour habitude d'utiliser ce journal comme tribune politique. Tout au plus témoignons-nous parfois des difficultés et des injustices que notre pratique de terrain met en lumière. La lecture de l'accord de gouvernement a cependant fait naître chez les travailleurs de première ligne un gros malaise. Danielle Bouchat, active de longue date dans le secteur, a pris sa plume pour exprimer son indignation.

Nous sommes tous heurtés par les discours virilistes que tiennent les leaders des pays illibéraux. Les Européens de leur côté (sauf quelques exceptions notoires) continuent à déclarer mener des politiques « équilibrées », à affirmer tenir au respect du droit international... Force est cependant de constater que le vernis craque.

Que va devenir l'Europe des lumières ? Croit-elle qu'il lui suffira de réinvestir dans l'armement pour protéger ses valeurs ? Ne serait-il pas le bon moment pour rappeler que la démocratie, ce n'est pas la dictature du plus grand nombre ?

Anne-Françoise Bastin



Jusqu'où vous engagerez-vous dans cette spirale infernale ?

Après plus de sept mois de négociations, les vainqueurs des élections de juin 2024 ont conclu ce qu'il est convenu d'appeler « l'accord de gouvernement ». Dans le chapitre « Asile et migration » du texte, sont énumérées une succession d'intentions dont aucune n'est de nature à renforcer la protection des migrants à la recherche d'une protection. Bien au contraire ! Passer en revue les mesures annoncées a fait monter chez moi une indignation qui m'a amenée à rédiger une lettre ouverte au gouvernement. Je vous la partage.

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Vous annoncez d'emblée la couleur : nous sommes confrontés à un afflux *excessif* de demandeurs d'asile. Le gouvernement doit en réduire le volume. Tout en respectant – osez-vous ajouter – les droits humains, la réglementation européenne et la Convention relative au statut des réfugiés.

La corrélation entre le nombre de demandeurs de protection et l'état du monde semble vous avoir échappée.

Il ressort pourtant du dernier rapport du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) que les pays dont sont essentiellement originaires les demandeurs de protection sont la Palestine, la Syrie, l'Afghanistan, l'Érythrée et la Turquie. Suspecteriez-vous les ressortissants de ces pays d'être mus par d'autres objectifs que la recherche de sécurité ?

Pour offrir un accueil de qualité « aux réfugiés qui en ont réellement besoin », déclarez-vous, il faut faire

cesser la migration illégale. Pas de trace cependant dans l'accord d'une quelconque voie légale d'accès au territoire pour ceux « qui en ont réellement besoin ». Comment entendez-vous les protéger si vous leur claquez la porte au nez ?

C'est également le nombre « excessif » de demandeurs qui vous amène à étudier l'opportunité d'ancrer dans la loi le principe de « force majeure » pour justifier le manquement à vos obligations en matière d'accueil. Dans



Photo: Adrien Ollichon

le même temps, vous sortez de la loi les formules qui pouvaient permettre de faire face aux défaillances du réseau. Allez-vous dire «aux réfugiés qui ont réellement besoin» que, parce que vous les jugez *excessivement* nombreux, ils passeront l'hiver dehors ?

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Au travers de différentes mesures que vous vous engagez à appliquer, vous privilégiez les riches et les bien nantis. Illustrations :

- Vous avez répété pendant la campagne vouloir soutenir les travailleurs qui se lèvent à six heures du matin. Pour les étrangers cependant, se montrer courageux ne suffira pas à échapper à un recul des droits. Aujourd'hui, un étranger qui souhaite se faire rejoindre par sa famille doit disposer de ressources suffisantes pour ne pas tomber à charge des pouvoirs publics. Bien que les revenus exigés soient déjà largement au-delà de ce qui serait suffisant pour garantir l'objectif annoncé, vous mettez la barre encore plus haut. Le regroupant devra à l'avenir disposer de 110 % du

RMMG (revenu mensuel minimum garanti), soit de 2277 €, auxquels il faudra ajouter 10 % par demandeur de visa supplémentaire. Avez-vous conscience que bien des travailleurs seront en situation de ne pouvoir se faire rejoindre que par un seul de leurs enfants ?

- La nationalité n'est à vos yeux plus un outil au service de la politique d'intégration mais «le couronnement d'une intégration aboutie et réussie». Comme le déclarait le formateur en préambule de l'accord de coalition, «les nouveaux arrivants qui veulent faire partie de notre société devront consentir à davantage d'efforts contraignants». Est-ce cette philosophie qui justifie le passage des droits d'enregistrement d'une demande de nationalité de 150 € à 1000 € ?
- Vous envisagez en revanche de raccourcir et d'accélérer les procédures en faveur de la migration étudiante, hautement qualifiée et des chercheurs. Vous voulez simplifier la procédure d'octroi du permis unique. Des avancées, certes, mais ne privilégient-elles pas les formes de

migration qui intéressent égoïstement notre pays ? Peu importe d'ailleurs que les pays qui ont formé ces «cerveaux» en soient préjudiciés.

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Déclarer vouloir respecter les droits humains tout en annonçant une litanie de mesures qui leur porteront atteinte ne vous fait pas peur :

- Est-ce par humanité que vous réduirez à six mois la possibilité, pour les réfugiés, de lancer la procédure de regroupement familial en échappant à la condition de revenus stables ? Combien d'Érythréens, par exemple, réussiront-ils à déjouer la surveillance d'une dictature qui les retient sous sa coupe pour rejoindre Nairobi ou Kampala dans les six mois ? Vous connaissez en outre les défaillances du système que vous avez mis en place pour l'enregistrement des demandes. Comment justifier la réduction des délais autrement que par la volonté de faire obstacle à la réunification des familles ?
- Vous déclarez qu'il y a en Belgique trop de réfugiés par rapport au

nombre de bénéficiaires de la protection subsidiaire. Ne serait-ce plus au CGRA d'analyser la crainte du demandeur au regard des textes légaux pour déterminer quel statut il accorde ? Mon indignation atteint son paroxysme quand je lis dans la foulée que votre souhait est de réduire le droit au regroupement familial des bénéficiaires de protection subsidiaire. Est-ce par humanité que vous entravez la réunification des familles séparées par les guerres, les persécutions, les trajets de migrations toujours plus longs, toujours plus dangereux, les procédures interminables... ?

- Les réfugiés qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale devront suivre un parcours d'intégration sous peine de voir leur aide rabotée. Les bénéficiaires de la protection subsidiaire auront d'emblée une aide rabotée (on ignore de combien) mais ils pourront éventuellement la compléter par des bonus « intégration ». On doit donc comprendre que le minimum de moyens d'existence, c'est

fini. Qui versera dans la grande pauvreté ? Ceux qui, par exemple, peineraient à atteindre les exigences du gouvernement en matière de maîtrise de la langue parce que trop vulnérables, trop peu scolarisés, traumatisés, malades ?

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Les nouvelles mesures que vous comptez mettre en œuvre sont encore plus répressives que celles qui se succèdent depuis une trentaine d'années :

- Vous envisagez de relever le délai maximal de détention en vue d'un éloignement à 18 mois au lieu de 5 ;
- Vous vous donnez la possibilité de revenir sur l'interdiction de la détention des familles avec enfants alors que la Belgique a déjà été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne pour cette pratique ;
- Vous voulez « au moins » doubler la capacité dite « d'accueil » dans les centres fermés ;

- Vous remettez sur la table la question des visites domiciliaires alors que le Conseil d'État s'est déjà opposé à cette mesure.

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Je n'ai passé ici en revue que quelques-unes des mesures mais tout est à l'avenant. En tant que travailleuse de terrain, je ne vois dans votre projet que le renforcement d'une politique injuste, inhumaine et répressive. Une politique de repli sur soi qui désigne les migrants comme des indésirables et qui passe sous silence le fait que ce sont souvent eux qui se lèvent avant l'aube pour rejoindre les ateliers de boulangerie, nettoyer les hôpitaux, prendre soin des aînés, ramasser les poubelles.

Je suis inquiète de lire qu'un tel déferlement de mesures négatives soit motivé par la volonté de ne pas apparaître plus accueillant que les pays voisins. Qui eux-mêmes ne veulent pas apparaître plus accueillants que nous. Jusqu'où vous engagerez-vous dans cette spirale infernale ?

Danielle Bouchat



Formulaire d'ordre permanent

Je souhaite soutenir les actions de l'Aide aux Personnes Déplacées et choisis de verser mensuellement au départ de mon compte

IBAN: _____

la somme de: 5€ 10€ 20€ 40€ _____ €

à partir du: ____ / ____ / ____

au profit du compte BE41 0000 0756 7010 de l'Aide aux Personnes Déplacées avec en communication « don par ordre permanent ».

À compléter, signer et remettre à votre banque.

Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Date: ____ / ____ / ____

Signature: _____

Siège social

Aide aux Personnes Déplacées asbl
Rue Jean d'Outremeuse 93
4020 Liège
04 342 06 02
administration@apdasbl.be
aideauxpersonnesdeplacees.be

Éditrice responsable:
Régine Thiébaud



Avec le soutien
de la Wallonie

À propos de l'APD

Depuis plus de 70 ans, l'Aide aux Personnes Déplacées est active dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation d'exil. Nous soutenons l'idée que ceux qui ne peuvent vivre en sécurité là où ils sont nés doivent pouvoir trouver protection dans des pays qui reconnaissent l'universalité des droits de l'homme.



Pour faire un don

IBAN: BE41 0000 0756 7010
BIC: GEBABEBB

Bénéficiez d'une réduction d'impôt de 45 % pour tout don de minimum 40 € versé en une ou plusieurs fois au cours de l'année. Une attestation fiscale vous sera envoyée en mars de l'année suivante.

